

ASSEMBLEE NATIONALE28 novembre 2005

PARCS NATIONAUX - (n° 2347)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 165

présenté par
MM. Chanteguet, Brottes, Mmes Gaillard, Robin-Rodrigo,
Taubira, Andrieux, MM. Giraud, Christian Paul
et les membres du groupe Socialiste

ARTICLE 6*(Art. L. 331-9 du code de l'environnement)*

Dans le troisième alinéa de cet article, après les mots :

« des espaces naturels »,

insérer les mots :

« d'information et d'éducation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à consacrer un rôle important que jouent les parcs nationaux pour l'éducation à l'environnement : l'accueil du public à des fins éducatives et touristiques.